

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DE L'ÉTAT DES POSTES

Délibération : 02.2013.014

Transmis en préfecture le :

21 février 2013

Séance du : 19 février 2013

Compte-rendu affiché le 25 février 2013

Date de convocation
du Conseil Municipal : 14 février 2013

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Madame Catherine ALBERT-
PERROT

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Marie-Pierre MOREL, Guillaume COUALLIER, Yves MOLINA

Pouvoirs :

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte plusieurs points concernant le personnel.

Suite aux départs de certains agents, positionnés sur un grade différent de leur remplaçant, il convient de créer 4 postes d'adjoint administratif 2^e classe.

La suppression des postes d'adjoint administratif principal 1^{re} classe interviendra après avis du CTP qui en sera saisi.

Secteur administratif :

- Création de 4 postes d'adjoint administratif de 2^e classe

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 19/02/2013	Dont TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF								
Adjoint Administratif 2 ^e classe	C	33	33	2		4 TC	37	2

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création de ces postes d'adjoints administratifs
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

